

PROCES-VERBAL

N°13.

COMMISSION DES FINANCES

-----

Séance du Mercredi 13 Mars 1920  
-----

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. DOUMER, DE SELVES, LINTILHAC, RIBOT, TOURON, DUBOST, DEBIERRE, JEANNENEY, DELONCLE, PEYRONNET, H. BERENGER, CHERON, BOUDENOOT, MARRAUD, MILAN, BRARD, CHASTENET, RAPHAEL-GEORGES LEVY, LEBRUN, MOREL, L. HUBERT, BIENVENU-MARTIN, PERCHOT, HIRSCHAUER, DAVID, BERARD, ROULAN, BERTHELOT.

Sommaire

- Audition de M. le Président du Conseil et de M. le Ministre des Finances sur la situation financière.

-----  
AUDITION DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL ET DE M. LE MINISTRE DES FINANCES SUR LA SITUATION FINANCIERE.  
-----

M. MILLERAND, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, et M. FRANCOIS-MARSAL, Ministre des Finances, sont introduits dans la salle des séances.

M. LE PRESIDENT.

- Monsieur le Président du Conseil,

La Commission des Finances vous est reconnaissante d'avoir bien voulu répondre à son invitation. Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser en son nom, je vous ai dit ses inquiétudes sur notre situation financière. Certaines déclarations de M. le Ministre des Finances n'ont pas été faites pour les diminuer.

La Commission est d'autant plus frappée de la gravité de cette situation qu'elle constate avec regret que les dépenses publiques, au lieu de

décroître, semblent au contraire augmenter. Il nous a paru que la nécessité s'imposait de les enrayer d'une manière absolue, pour les limiter aux nécessités immédiates.

Nous serions heureux de recevoir de votre bouche certains renseignements sur notre situation financière, sur les conditions dans lesquelles s'exécutent les clauses financières du Traité de Paix, notamment en ce qui concerne la réparation des dommages, et le remboursement des dépenses d'occupation des provinces rhénanes.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. - Je suis pleinement d'accord avec la Commission sur la nécessité impérieuse de restreindre de toute manière les dépenses publiques. Le Conseil des Ministres, a décidé que l'on pouvait, dans la circonstance, investir le Ministre des Finances de pouvoirs dictatoriaux. A l'instar de ce qui s'est passé en Angleterre, nous constituons une petite Commission composée de quatre fonctionnaires des Finances, que nous armerons de pouvoirs suffisants pour faire une enquête dans toutes les administrations, surtout dans celles qui ont été créées de la façon la plus naturelle et la plus légitime au cours de la guerre. Cette Commission devra proposer la suppression de tout ce qui n'est pas indispensable dans le personnel et le matériel.

Voilà, Monsieur le Président, quelles sont les intentions générales du Gouvernement. Si vous le permettez, je vais céder la parole à M. le Ministre des Finances, quitte à la reprendre si la Commission en manifeste le désir.

M. LE MINISTRE.

- Je me permettrai de rappeler à la Com-

mission les chiffres devant lesquels on se trouve lorsque l'on examine notre situation financière. De la sorte elle connaît la base sur laquelle nous devons nous placer.

Si nous considérons d'abord les crédits ouverts à la fin de la guerre, c'est-à-dire au 31 décembre 1918, nous voyons 158 milliards. L'année 1919 a ajouté à ce chiffre 48.533 millions. Soit au total 207 milliards.

Si nous passons aux comptes spéciaux, nous voyons 6.660 millions, auxquels il faut ajouter 3 milliards pour 1919. Soit un déficit total de 9.700 millions pour ces comptes spéciaux. Sans entrer dans le détail de ce chiffre, signalons comme comptes débiteurs principaux: le ravitaillement en blé qui, au 31 décembre 1919, représentait 4380 millions; les avances aux alliés 8.198 millions; les cessions de matériel aux alliés, 3.448 millions.

Ces diverses sommes nous conduisent à un total, au 1er Janvier 1920, de 216 milliards.

On a fait face à ces dépenses à l'aide des ressources suivantes :

33 milliards ont été procurés par les recettes budgétaires, les monopoles et la liquidation des stocks.

55 milliards nous ont été donnés par des emprunts en rente perpétuelle pendant la guerre, car aucune tentative de consolidation n'a été faite en 1919. Cependant il faut tenir compte, pour cette année 1919, de 659 millions d'obligations de chemins de fer de l'Etat, qui, dans une certaine mesure, ont allégé notre situation, et des 2.192 millions de l'émission du Crédit National pour la réparation des dommages.

La dette à terme, y compris la dette extérieure, - en prenant celle-ci au pair, sans tenir compte de la différence des changes, - met 14 milliards à notre charge. L'année 1919 ayant ajouté à ce chiffre, 5.700 millions, nous arrivons à un total de 19.970 millions.

La dette flottante, y compris quelques emprunts réalisés à l'extérieur, nous laissait une charge de 37 milliards à la fin de 1916. A elle seule l'année 1919 a ajouté 26.994 millions.

En ce qui concerne la Banque de France, nous avons dû recourir à elle, pendant la guerre, pour lui demander 18 milliards de billets de banque. Pendant l'année 1919, on a mis en circulation 8 milliards de plus.

Bref, si, pour fixer les idées, nous prenons un pourcentage nous voyons qu'à la fin de la guerre, on a demandé : à l'impôt, 16%; à l'emprunt consolidé, 37%; à l'emprunt à court terme, 57 %; à l'emprunt consolidé, 26 %.

Telle est la situation.

Je rappelle maintenant les chiffres essentiels des prévisions budgétaires pour 1920: 17.800 millions au budget ordinaire, 7.500 millions au budget extraordinaire, enfin 22 milliards de dépenses recouvrables sur les versements qui nous seront faits en exécution du Traité de Paix. Au total : 47.500 millions.

Vous vous rappelez qu'à cela devait s'ajouter le débit des comptes spéciaux qui, en 1919, s'étaient élevés à 3.040 millions. Nous ne devons certainement pas compter sur un chiffre inférieur à 3 milliards.

Nous aurons, d'autre part, des dépenses obligatoires: le remboursement de celles de nos dettes qui viennent à échéance en 1920. Je ne parle pas, bien entendu, des dettes de trésorerie à trésorerie; il a été admis, par une sorte d'accord tacite, que les Trésors des différents pays, - qu'il s'agisse de la France, de la Roumanie, de la Serbie, ou de l'Angleterre, - ne procéderaient à un règlement qu'à une date ultérieure. Je ne parle que de remboursements à faire à des banques, et, ce qui est plus grave, au public.

Vous savez qu'en 1915, nous avons émis, conjointement et solidairement avec l'Angleterre, ce que l'on a appelé l'anglo-french loan qui vient à échéance le 15 Octobre prochain. Notre part est de 250 millions de dollars, ce qui, au change de 13,05, fait 3.602 millions. Je dois vous avouer que, jusqu'à présent, rien ne me permet de prévoir comment cette situation sera liquidée. M. CHAMBERLAIN a dit que l'on avait résolu de faire le paiement en or.

Il s'agit là de notre dette la plus forte. Je vais vous en citer d'autres, 598 millions à l'Angleterre, 522 au Japon, 136 à la Suède, 153 à la Norvège, 157 à la Hollande, 1.058 millions à l'Espagne. Nous devons ainsi une somme totale de 6.234 millions pour cette année.

Sur quelles ressources pouvons-nous compter en 1920 ?

D'abord sur les impôts existants qui donneront environ 10 milliards.

Ensuite sur les recettes supplémentaires votées par le Parlement. Nous pouvons compter sur 19 milliards, peut-être sur 20, y compris 8 milliards et demi d'impôts nouveaux, à la condition toutefois

que leur vote ne se fasse pas trop attendre.

Nous devons également mentionner des ressources de trésorerie: les Bons de la Défense Nationale et les Bons du Trésor, pour 20 milliards.

L'année dernière nous étions arrivés à 24 milliards; mais les conditions ont changé. Beaucoup de paiements avaient été faits en bons à 3 ~~fr~~, à 6 mois, à un an, et des renouvellements ne se produiront plus de ce chef. En outre, nous ne devons pas négliger ce fait capital que les industriels et les commerçants renouvellent leur matériel de production et leurs stocks. Ils doivent, étant donné que ceux-ci tendent vers des prix de plus en plus élevés, augmenter leur fonds de roulement, ce qui les empêche de prendre des bons. Nous ne pouvons que le regretter. Le fait se produit notamment pour la soie. Aussi toutes les banques du Sud-Est, malgré leur politique traditionnelle, arrivent à avoir des comptes débiteurs de plus en plus gonflés, précisément du fait de l'augmentation de la valeur des stocks. Il y a là une crise d'une gravité extrême, et rien malheureusement ne permet d'entrevoir la disparition de ce phénomène.

Voilà pour la situation intérieure. Passons maintenant à l'extérieure.

(Ici, M. le Ministre des Finances entre dans des explications qui, par suite de leur caractère confidentiel, ne doivent pas, à la demande de M. le Président du Conseil, Figurer au Procès-Verbal.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Vos négociations avec les banquiers de certains pays ne sont pas faites pour calmer les inquiétudes de la Commission, qui sont vives. Nous savons l'état de la Trésorerie, et malheureusement

nous ne sommes pas les seuls. On sait que vous rencontrez des difficultés telles que vous avez pris la mesure, que vous nous avez indiquée, de ne pas payer.

Malheureusement cela ne durera pas longtemps, et vous devrez faire face à vos obligations, à un moment donné. Vous devrez payer non pas seulement les fonctionnaires, mais tout un ensemble d'autres dépenses. Nous ne voyons même pas pour les semaines qui viennent une sécurité qu'un pays comme la France doit avoir.

Ce n'est pas l'emprunt qui va éclaircir la situation. Les plus optimistes ne prévoient que 5 ou 6 milliards d'argent frais. Pour le reste, ce sont simplement des coupons et des bons du Trésor que vous n'aurez pas à rembourser immédiatement.

Le précipice est donc devant nous. Nous demandons que l'on prenne des mesures pour l'éviter. Nous le demandons d'autant plus que les dépenses et même les gaspillages continuent. Vous ne payez pas notamment pour les régions libérées, mais vous payez pour des services inutiles. Des malheureux, rentrés à leur foyer en ruines, ne reçoivent pas d'argent; mais ils voient celui que l'on prodigue à pleines mains pour les services agricoles. Là, le prix de l'ensemencement arrive à égaler celui de la terre, parce que tout y est mal organisé. Des journées d'ouvrier montent à 66 francs. Il en résulte que l'activité industrielle et agricole reprend difficilement dans ces régions libérées.

Et cependant le Gouvernement crée encore de nouveaux services. Il a créé de nouveaux ministères, ce qui accroît nos dépenses, d'autant plus que, voulant vivre, ils cherchent dans Paris des

immeubles pour s'abriter. L'autre jour, j'avais l'occasion de dire au Ministre de l'Hygiène, qui veut atténuer la crise du logement, que le moyen d'arriver au but qu'il poursuit était de chasser de leurs immeubles les services parasites de l'Etat qui s'y prélassent.

C'est un spectacle que nous avons sous les yeux. Il serait bon qu'enfin l'intérêt public dominât les intérêts privés. De la sorte beaucoup de gaspillages disparaîtraient, ce qui diminuerait les difficultés de notre Trésorerie et contribuerait à sauver le pays d'une situation aujourd'hui périlleuse.

M. CHERON,

- demande quel est le montant des avances faites au Trésor par la Banque de France et par d'autres banquiers.

Il appelle l'attention sur les gaspillages qui ont lieu dans les régions libérées. Quelques-uns sont très graves.

En ce qui concerne la compression des dépenses publiques, le Gouvernement devrait prendre une attitude très ferme, car ces dépenses restent excessives partout. Lors de la discussion récente, à la Chambre, sur la majoration des petites retraites, le Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances a défendu les intérêts du Trésor; mais, dans la circonstance c'est le Ministre lui-même qui aurait dû être là, pour le faire. Dans cette matière, il faut aboutir à des décisions énergiques, et non à des transactions qui se traduisent toujours par une augmentation des charges du Trésor. Le Ministre lui-même devait barrer la route à toute dépense de surenchère.

Il serait bon également de supprimer toutes les importations inutiles qui pèsent sur notre

change. Y pense-t-on?

L'impôt sur les bénéfices agricoles donne des résultats véritablement scandaleux. Prendra-t-on des mesures pour le faire produire ?

Quant aux Bons de la Défense Nationale, une déception se produira peut-être de ce côté, car, ainsi que l'a dit M. le Ministre, les industriels ont besoin d'un important fonds de roulement. Ne serait-il pas possible de leur conférer un attrait nouveau en les amortissant en cinq ou dix ans à l'aide de tirages comportant des lots ?

M. CHASTENET,

- appelle l'attention sur les gaspillages de la liquidation des stocks. La concurrence n'est pas organisée pour cette opération. Où en est la valorisation du mark ?

M. PERCHOT,

- demande si les paiements à l'étranger en fin d'année comprendront les achats de blé et autres denrées dont l'importation reste indispensable.

A-t-on obtenu des résultats pour les prêts faits aux Alliés ?

M. LE MINISTRE.

- Non. J'ai dit qu'il y avait des prorogations.

M. PERCHOT,

- demande comment on entend faire face au déficit intérieur. Une compression des dépenses produirait bonne impression à l'étranger.

M. RIBOT,

- demande si les crédits provisoires que l'on va soumettre au Parlement comporteront une compression réelle des dépenses.

M. LE MINISTRE.

- Oui.

M. RIBOT.

- ajoute que le Ministre des Régions Libérées a

déclaré qu'il ne ferait plus d'avances dans ces régions. Si on laisse courir des intérêts pour frais supplémentaires de reconstitution, ce serait une charge. On remettrait aux créanciers de l'Etat non pas de l'argent, mais des titres négociables par endossement. Avec ces titres, on se procurerait de l'argent au Crédit National notamment, mais aussi ailleurs. La signature de la France doit-elle ainsi courir dans toutes les officines de Banque ?

M. Le Ministre a-t-il autorisé la publication de la déclaration d'un engagement de l'Angleterre et de la France de rembourser au 15 Octobre l'Anglo-french loan. A-t-il le moyen de tenir cette promesse ?

M. LINTILHAC

- demande si, pour l'emprunt interallié dont on a parlé, et qui serait gagé sur la dette de 360 milliards de l'Allemagne envers les Alliés, on ne pourrait pas établir un forfait d'un chiffre moins élevé, sur lequel on nous verserait les 55% qui doivent nous être attribués.

M. TOURON.

- revient sur la question de la compression des dépenses. En l'absence du Ministre des Finances à la Chambre, le Président du Conseil devrait le remplacer en semblable occurrence. Dans l'autre Assemblée, on peut immédiatement statuer sur un amendement, ce qui est dangereux. Le règlement devrait être modifié dans ce sens, pour devenir analogue au nôtre.

On parle de modifier la loi sur les dommages de guerre. Il faut espérer que l'on n'en fera rien.

Quant à l'impôt sur les bénéfices agricoles, il faudrait abaisser la base forfaitaire, car il est certain que la limite de 2.500 frs pour la

valeur locative est trop élevée.

Puisque nous ne pouvons guère compter sur le concours financier de nos alliés, nous devons avoir une autre politique financière pour nos emprunts futurs.

Il ne serait pas impossible - cela serait notre dernière cartouche - que l'on en arrive à proposer un emprunt en exemptant le coupon de tout impôt, y compris le global.

M. le Ministre persévère -t-il dans son idée de mobiliser une partie de notre créance sur l'Allemagne ?

M. DE SELVES,

- demande si le Gouvernement ne pourrait pas, par un acte d'énergie, supprimer un certain nombre de services dans nos administrations.

M. BOUDENOOT,

- demande si l'on ne pourrait pas obtenir de l'Allemagne les 1.800.000 tonnes de charbon qu'elle nous doit chaque mois.

Ne pourrait-on pas obtenir de l'Autre Assemblée le vote immédiat des nouveaux impôts, sans attendre le dépôt du budget ?

M. BERANGER,

← - demande si le Gouvernement, à l'instar du Gouvernement anglais, a commencé à racheter les titres de l'emprunt franco-anglais en Amérique, qui arrive à échéance en Octobre ?

A-t-il de l'or pour le remboursement de cet emprunt ? A défaut, a-t-il des moyens de trésorerie ?

En un mot, quelle est la politique financière de la France à l'égard de l'Amérique ? →

M. PEYRONNET,

- demande si le Gouvernement compte déposer bientôt les douzièmes provisoires, de manière que le Sénat

puisse exercer son contrôle.

M. LE MINISTRE.

- Je suis d'accord avec vous, Messieurs, pour reconnaître que les dépenses excessives et le gaspillage sont la cause principale du péril de notre situation financière. Nous devons y porter remède, et M. le Président du Conseil vous a dit la décision qui a été prise sur ce point.

Pourquoi n'avons-nous peut-être pas trouvé pour nos emprunts tout l'empressement que nous pouvions attendre ?

C'est parce que nous avons trop de billets en circulation, nous arrivons presque à 41 milliards ( 38 plus les 3 de dépôts.) Où sont-ils ?

Une partie, la plus faible, sert aux besoins de la circulation; mais le reste, que l'on peut sans témérité évaluer à 25 milliards au minimum, est tout-à-fait inutile, car il est simplement confiné dans la thésaurisation. Ces derniers billets viennent en petite quantité à l'emprunt.

M. BIENVENU-MARTIN.

- C'est une crise de confiance.

M. LE MINISTRE.

- Oui, et elle nous fait du mal. Elle ne se manifeste pas heureusement sur les bons de la Défense Nationale qui nous rendent service et qui nous en rendront encore après l'emprunt. C'est un moyen de trésorerie qui se maintiendra.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas à rechercher si ces bons ne pourraient pas être perfectionnés, à l'aide de lots notamment. Le Gouvernement est prêt à recueillir toutes les suggestions ayant pour but de nous aider à franchir un passage difficile.

Il est dans le même état d'esprit pour la

question des importations. J'ai fait faire un travail sur celles de 1913 à 1919, qui ne portent pas sur les choses de première nécessité. On y constate que, pour les sirops, les bonbons, les fruits confits et les confitures, nous passons de 8 millions en 1913 à 60 millions en 1919; pour les cafés, de 207 à 778 millions, pour le cacao, de 54 à 156 millions. Même chose pour les homards, les langoustes et les fruits de table. Nous aurions pu faire une économie importante sur le chiffre de 2.735 millions que nous trouvons de ce fait pour 1919.

La question de la restriction des importations se pose donc.

M. BIENVENU-MARTIN.

- Vous serez gênés par l'engagement pris par certains pays alliés de faciliter entre eux l'échange des marchandises.

M. LE MINISTRE.

- Nous pourrions agir néanmoins, et nous agirons.

En ce qui concerne la rentrée des impôts, une amélioration se produira automatiquement. Les agents chargés de ce soin verront leurs cadres renforcés. Ceux-ci ont été fortement désorganisés par la guerre et par ce fait que les meilleurs agents de l'administration sont tentés d'aller dans certaines administrations privées qui offrent des appointements plus élevés.

Passons à l'emprunt anglo-français. Rien n'est encore intervenu à son sujet, et nous devons le rembourser le 15 Octobre. Certains, en Angleterre, ont répandu le bruit que nous nous déroberions à cet engagement, ce qui était fort désagréable pour nous. Nous aurions pu répondre par le silence; mais M.

CHAMBERLAIN nous ayant demandé de déclarer que nous ferions honneur à notre signature, nous n'avons vu inconvénient à lui donner satisfaction.

Je n'ai pas perdu tout espoir d'aboutir à un renouvellement. J'ai en vue une combinaison sur laquelle je demande la permission de ne rien dire en ce moment. Cependant, si, malgré tous nos efforts, nous ne pouvons pas réussir, il nous restera encore comme dernière ressource de prendre 1.250 millions d'or à la Banque.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Que deviendrait alors notre billet de banque ?

M. LE MINISTRE. - Ce serait, je le répète, notre dernière ressource.

M. BERANGER . - Avez-vous une politique financière quelconque avec le Gouvernement américain ?

M. LE MINISTRE. - Aucune au sujet de cet emprunt?

Nous trouverons peut être un moyen de payer dans la combinaison dont je vous ai parlé dernièrement : le monnayage de notre créance sur l'Allemagne, du fait des réparations. Lorsque le montant de la dette allemande aura été fixé, après l'intervention des experts, les Etats-Unis, l'Angleterre et la France, pourraient s'entendre à son sujet, sans établir aucune solidarité entre eux, bien entendu.

Cette idée a été discutée. M. LLOYD GEORGE a reconnu que la question de nos régions envahies <sup>soutenue</sup> par nous avec force, était d'ordre mondial. Nous lui avons démontré qu'il était de l'intérêt de tous que la France ne fonctionne plus comme une véritable ventouse à l'égard du charbon anglais. Il a

déclaré que tout en réservant le marché britannique à un emprunt français de cette nature, il ne voyait pas la possibilité de le garantir.

Voilà où nous en sommes.

Il est évident que si nous cherchons à monnayer la dette de l'Allemagne sans la signature des Alliés, nous nous trouverons dans des conditions moins bonnes.

En ce qui touche le paiement des créances aux sinistrés, il faut reconnaître que l'application de la loi, telle qu'elle a été faite jusqu'à présent, nous conduit à une impossibilité de trésorerie. Nous ne pouvons continuer. Nous avons cherché quelque chose.

On peut donner au sinistré un papier, qui sera une reconnaissance de ce que l'Etat lui doit, et dont il pourra tirer parti. Nous sommes d'accord avec de nombreux représentants de sinistrés pour estimer qu'un titre de cette nature, portant l'engagement de l'Etat pour le paiement d'annuités déterminées, permettrait de trouver un crédit personnel. Les intéressés pourront s'adresser au Crédit National qui va prochainement émettre un autre emprunt pour se procurer des ressources nouvelles. Quant à ceux notamment qui ont un gros crédit personnel, ils trouveront plus facilement prêteur, même à l'étranger, s'ils peuvent donner comme gage supplémentaire un titre de l'Etat.

M. RIBOT.

- C'est l'inverse qui se produira, car la signature de l'Etat sera consolidée par les biens de son créancier.

M. LE MINISTRE.

- Non, puisqu'il s'agit de quelqu'un qui,

ayant besoin d'argent, produit une créance sur l'Etat. Il s'agit d'une question de confiance dans la signature de celui-ci. Si nous continuons dans la voie où nous sommes, on ne trouvera pas plus de crédit à l'intérieur qu'à l'extérieur. Avec une politique saine, c'est-à-dire la compression des dépenses et le vote rapide de certains impôts, la confiance reviendra. J'ai tenu un langage identique à la Commission des Finances de la Chambre, en ajoutant que j'abandonnais mes préférences personnelles pour tel ou tel système d'impôts. Il faut aboutir le plus rapidement possible, car c'est une question de vie ou de mort pour le pays (Approbation.)

Les deux rapporteurs généraux m'ont donné des preuves tangibles de leur volonté de m'aider ; mais les discussions sont parfois longues devant les Commissions. Notez qu'il n'y a aucune critique dans ma réflexion. Chacun ne peut s'empêcher de proposer à ses collègues ce qu'il juge utile.

M. DUBOST,

- dit qu'il n'interviendra que lorsque le résultat de l'emprunt sera connu. Il reste persuadé que la France seule ne pourra faire face à ses obligations.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- Nous ne pouvons pas, en effet, risquer de compromettre la grande opération qui s'effectue en ce moment.

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY, - dit que la taxe sur le chiffre d'affaires devrait être votée le plus tôt possible.

M. RIBOT,

- déclare qu'il n'est pas admissible que la France ignore le mémorandum économique auquel le Gouvernement vient de donner son adhésion.

M. LE MINISTRE,

- Nous en ferons parvenir un exemplaire à

la Commission.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. - Je désire ajouter quelques explications à celles qui viennent d'être fournies par M. le Ministre des Finances.

En ce qui concerne la valorisation du mark, seules ont été faites les dépenses prévues par la loi que le Parlement a votée. On ne les a pas dépassées d'un centime.

En dehors de cela, certaines dépenses découlant de l'arrêté de 1918 ne peuvent être éludées. Il faudra les envisager; mais les crédits n'ont pas été dépassés. Il reste environ 750 millions à payer.

Pour l'initiative des membres de la Chambre en matière de dépenses, j'ai déjà commencé une campagne en faveur de la modification du règlement de l'Autre Assemblée sur ce sujet. J'espère que nous réussirons.

M. BOUDENOOT m'a posé une question sur la livraison du charbon par l'Allemagne. Je lui réponds qu'il s'agit ici de l'exécution du Traité de Paix. A ce point de vue, celui-ci est simple. Une juridiction, qui s'appelle la Commission des Réparations, est souveraine pour déterminer le montant des obligations de l'Allemagne, les modalités par lesquelles elle doit s'en acquitter, les termes et délais à lui accorder le cas échéant.

La question du charbon a été soulevée par moi à Londres, et le Conseil Suprême, qui ne pouvait guère faire autrement, l'a renvoyée devant cette Commission. M. POINCARE, qui préside celle-ci, m'a dit que l'on venait d'entendre sur ce sujet vingt experts allemands qui avaient été envoyés pour répondre à des questions que nous avons posées sur ce

point. J'ignore la décision prise par la Commission des Réparations, en supposant qu'elle en ait déjà pris une.

Il s'agit donc de l'exécution des clauses financières du Traité de Paix, dont le mécanisme dépend de la Commission des Réparations. Au sujet de ce Traité, vous me permettrez, Messieurs, de faire une déclaration. Le Gouvernement ne doit pas perdre une seconde de vue que toute révision de ce Traité en ce moment se ferait contre nous. Par conséquent, notre devoir étroit est de nous opposer de toutes nos forces, sous toutes les formes, à ce qui serait tenté dans ce sens (Vive Approbation).

Lorsque, il y a huit jours, j'ai reçu un projet de memorandum économique, j'ai télégraphié aussitôt qu'il y avait là une révision du Traité de Versailles, que le Gouvernement français ne pouvait accepter, parce qu'entrer dans cette voie, ce serait la destruction du Traité. Nous avons aussitôt reçu satisfaction. Un paragraphe a été inséré qui met en lumière l'importance de la restauration des régions dévastées, particulièrement du Nord de la France. Le memorandum reste un document important, mais qui n'apporte aucune modification au Traité de Paix.

Je dirai maintenant quelques mots sur notre politique financière. Elle me semble imposée d'une façon rigoureuse par les circonstances mêmes: nous sommes en présence d'une crise de trésorerie. Si pénible que cela soit, si critiquable que cela puisse paraître, nous ajournons certaines dépenses. C'est indispensable. C'est le premier ~~paragraphe~~ paragraphe de cette politique financière.

Un autre s'impose avec non/moins de nécessité

c'est la suppression de toutes les dépenses inutiles. M. DE SELVES a bien voulu faire appel à l'énergie du Gouvernement sur ce point, tout en se montrant sceptique sur l'utilité des Commissions. Il ne l'est pas plus que moi à cet égard, et il doit le savoir puisque nous avons été des collaborateurs. Il ne doit pas ignorer cependant que, pour pouvoir agir avec énergie, il faut agir en connaissance de cause, c'est-à-dire être renseigné. Or, la Commission dont je me suis permis de parler tout à l'heure n'est pas une réunion majestueuse de quelque 60 ou 80 personnalités, comme nous en avons connu, mais de quatre ou cinq fonctionnaires des finances qui se rendront dans nos administrations comme experts financiers. Il diront ce qu'il faut couper, et on le coupera. Après avoir regardé, ils décideront.

Autre paragraphe, de notre politique : nécessité de se procurer des ressources nouvelles. Il faut non seulement le vouloir, mais le dire au public, ce qui n'a pas été fait encore, parce que nous étions en plein emprunt, et qu'il fallait songer aux résultats qu'il doit donner.

M. Ribot exprimait la crainte que la Chambre ne voulût pas étudier à part certains impôts. Nous le lui demanderons.

M. RIBOT.

- Vous auriez tort de ne pas le faire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- Au lieu d'une série de discussions, il n'y en aurait qu'une seule.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.

- Nous devons considérer de ne pas perdre plusieurs dizaines de millions par jour. Le vote immédiat de ces impôts nous procurerait certainement, d'ici la fin de l'année, 4 ou 5 milliards, ce qui ne

nous empêcherait pas d'en demander d'autres par la suite. C'est d'ailleurs une question de méthode que nous étudierons.

Ce que je voulais affirmer, c'est la résolution énergique du Gouvernement de dire au Parlement et au pays toute la vérité, et d'engager sa responsabilité pour permettre au Parlement d'engager la sienne.

A ce point de vue, il est certain que, l'autre jour, à la Chambre, M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances aurait dû, pour défendre les intérêts de l'Etat, poser la question de confiance. La chose sera faite Mardi, quand la question reviendra, comme nous l'avons déjà posée pour celle du pain. Nous agissons ainsi dans toutes les circonstances semblables. (Approbation.)

Sortant tout à fait de la matière que nous traitons, je dois maintenant communiquer à la Commission une nouvelle que je viens de recevoir et qui sera bientôt répandue.

Il s'est produit en Allemagne, ce que l'on pouvait prévoir. Il y a eu, cette nuit, une révolution à Berlin, qui a mis le parti militaire à la place du Gouvernement régulier. Jusqu'à présent aucune violence ne s'est produite; nos officiers et nos soldats ont pu sortir sans être inquiétés.

Il n'est pas besoin de souligner la gravité d'une pareille nouvelle, et les conséquences qu'elle peut avoir. (Mouvements divers).

On dit que ce sont des officiers de l'entourage de Ludendorff et le Docteur Kapp qui ont installé le nouveau régime. Des élections seraient annoncées. Des socialistes indépendants auraient répondu par une déclaration de grève générale.

Voilà une preuve de plus de la nécessité impérieuse d'une union qui doit en ce moment grouper tous les français pour faire face à la crise.  
(Vive approbation).

M. LE PRESIDENT.

- Je crois être l'interprète de la Commission des Finances en remerciant M. le Président du Conseil et M. le Ministre des Finances des déclarations qu'ils viennent de nous faire. Evidemment nos préoccupations, nos angoisses n'en sont pas diminuées, car la fin de la période critique que nous traversons ne nous a pas été annoncée. Nous exprimons au Gouvernement simplement le désir de le voir appliquer avec énergie les mesures qu'il a promises.  
(Vive approbation).

La séance est levée à 12 heures 50.

-----  
*Le Président de la Commission des Finances,*

